

ACADÉMIE DE NÎMES

FRÉDÉRIC ABAUZIT

DISCOURS DE RÉCEPTION

précédé du

Discours de bienvenue

de Monsieur Bernard SIMON

Président de l'Académie

SÉANCE DE L'ACADÉMIE DU 4 JANVIER 2019

en son Hôtel, rue Dorée.

DISCOURS DE BIENVENUE
DE MONSIEUR BERNARD SIMON

Président de l'Académie

Cher confrère,

Vous avez été élu comme membre de notre compagnie le 22 juin 2018 au fauteuil d'Henri Hugues, décédé le 19 janvier 2018. Vous avez effectué les visites protocolaires qui incombent à chaque nouvel élu, obligation qui a été rappelée récemment. J'ai donc, à présent, le plaisir de vous recevoir au nom de l'Académie.

Votre réception est la marque de la pérennité de l'Académie de Nîmes. Au-delà de sa filiation avec l'Académie française, notre compagnie trouve sa lointaine origine dans les jardins d'Académia où Platon enseignait sa philosophie. Le site de l'Académie Française indique que ce jardin, était « ainsi nommé car il appartenait à un certain Akademos ». Ce nom était, à l'origine, une forme issue du béotien, un des dialectes parlés dans la Grèce ancienne. Or, ce mot, quand il n'est plus un nom désignant une langue, mais un adjectif, est ainsi présenté dans le *Dictionnaire de l'Académie française* : « Lourd et grossier, comme l'étaient les Béotiens au dire des Athéniens »¹. Peut-on en déduire que progrès et pérennité vont de pair dans nos académies ?

Cher confrère, dans notre Académie, vous n'êtes pas en territoire inconnu. Votre père, Guillaume Abauzit, magistrat, qui exerça à la Cour d'Appel de Nîmes, avait été reçu dans notre compagnie en 1961.

C'était encore un temps où la poésie avait droit de cité. En 1964, André Nadal lisait les poèmes de votre père en séance :

« Je te donne une rose ;
Tu me rendras, fraîche beauté
Bien autre chose :
Pour un pétale cent baisers. »

¹ <http://www.academie-francaise.fr/academie-et-immortalite>

Un moment de fraîcheur tout à l'honneur d'un magistrat humaniste, cultivé et poète.

Également un cousin de votre père, Pierre Abauzit, polytechnicien et pilote, fut reçu en 1977, mais je n'ai retrouvé aucune poésie attribuable à ce dernier.

Vous n'êtes pas né à Nîmes. Ce pourrait être retenu à charge, mais vous bénéficiez de circonstances atténuantes dans la mesure où vous avez été pleinement nîmois jusqu'à vos vingt ans passés.

Dans un texte que vous m'avez adressé, vous précisez ceci : « Bien qu'habitant à trois minutes du lycée, j'y ai poursuivi mes études sous le régime de « demi-pensionnaire surveillé », astreint tous les jours de la semaine de 8 heures du matin à 7 heures du soir, avec interdiction de sortir. C'est grâce à cette surveillance que je ne suis pas tombé dans la cancrerie et peut-être dans la délinquance et que, sans doute, je suis aujourd'hui parmi vous ». Seriez-vous par nature plus indiscipliné que vous ne le laissez paraître ?

En 1968, vous intégrez la faculté de droit de Montpellier. Soucieux de la protection de l'environnement, vous vous êtes initié à son droit, alors balbutiant, grâce au professeur Jean-Pierre Quenedec qui fut, à Montpellier, un des premiers en France à introduire cet enseignement.

Après deux années dans un établissement financier, la Caisse des Dépôts et Consignations, vous avez rejoint en 1976 le ministère de l'environnement, où vous avez travaillé comme juriste jusqu'en 1993.

Pendant une quinzaine d'années, vous avez participé à la rédaction de projets de lois et règlements concernant les pollutions et risques engendrés par les activités économiques.

Ces textes ont constitué une bonne part de ce qui est devenu, dans les années 2000, le Code de l'environnement. Vous avez eu la mission de finaliser ce code entre 1997 et 1999.

Vous avez été acteur de la mise en place d'une administration moderne de prévention des risques et pollutions industriels et agricoles, avec l'ambition d'obliger les industriels à être propres. Éduquer à « être propre », nous étions bien à cette époque dans la petite enfance des politiques environnementales.

En effet, la protection de l'environnement ne faisait pas partie des préoccupations centrales des politiques et de la haute administration, et vous avez vécu cette période passionnante comme un apostolat.

Aujourd'hui même, enseigner que notre environnement naturel appartient à la collectivité et ne peut être utilisé ni gratuitement ni en termes de dépotoir ne fait pas encore partie intégrante des programmes dans la plupart de nos établissements universitaires.

Pour situer le contexte de cette période, rappelons qu'aux élections présidentielles de 1974, le premier et seul candidat qui manifestait des préoccupations environnementales, René Dumont, n'obtint que 1,3% des suffrages exprimés. Même si, depuis, les préoccupations environnementales sont plus ou moins évoquées dans les programmes électoraux, leur importance et leur priorité, notamment budgétaires, ne font pas encore l'unanimité. Nous apprécions d'avoir un précurseur opérationnel dans nos murs.

En 1993, vous intégrez la juridiction administrative, où vous avez exercé des fonctions de magistrat jusqu'en 2015, avec une interruption de deux ans au ministère de l'environnement, entre 1997 et 1999.

Cette juridiction, créée en 1953, connut une étape importante dans son évolution par une décision du Conseil constitutionnel du

22 juillet 1980, qui consacra l'existence et l'indépendance de la juridiction administrative, lesquelles figurent maintenant parmi les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République.

Précisons que la juridiction administrative a pour fonction de juger les litiges opposant une personne privée aux personnes publiques ou des personnes publiques entre elles. Il nous reste à espérer que nous n'aurons pas besoin de recourir à vos compétences.

Au cours de cette période de magistrature, de 2001 à 2011, vous avez continué à contribuer à l'élaboration des textes sur l'environnement, ayant été nommé comme membre du Conseil Supérieur des Installations Classées en qualité de personnalité qualifiée. Cette institution est devenue en 2010 le Conseil Supérieur de la Prévention des Risques Technologiques avec des prérogatives élargies.

Jusqu'en 2009, vous avez été l'auteur de la rubrique « installations classées » du Code permanent « Environnement et Nuisances » des Éditions législatives. Vous avez contribué également dans cette revue à la rubrique « Pollution de l'air », vous avez participé à la rédaction d'articles dans la revue juridique de l'environnement et vous avez dispensé de nombreux cours et formations, dans divers instituts spécialisés et universités. Savoir et faire savoir, deux qualités qui honorent tous les académiciens de notre compagnie et justifient votre présence parmi nous.

Vous avez quitté Paris et son tribunal administratif en 2004 et vous êtes revenu dans le Midi, rejoignant votre compagne, Mme Françoise Cuillé-Kusel. Après deux années au tribunal administratif de Montpellier, vous avez été nommé en 2006, à sa création, au tribunal administratif de Nîmes.

Depuis 2015, vous êtes président honoraire de tribunal administratif et de cour administrative d'appel. Vous continuez néanmoins à y traiter des dossiers de reconduite à la frontière.

Vous êtes décoré de l'Ordre National du Mérite en 1997 et promu Chevalier de la Légion d'Honneur en 2007 au titre du ministère de l'environnement.

Mais si, comme pour tant d'entre nous, vous avez été accaparé par votre vie professionnelle, vous avez eu une vie personnelle également riche et bien remplie.

Vous avez éduqué trois enfants, Antoine, Adrien, Constance. Des prénoms aux accents de romanité, à moins que vous n'ayez eu, pour votre progéniture, des visées impériales ?

Vous êtes un mélomane, plutôt attiré par le romantisme du XIX^e siècle avec Chopin, Litz, Mendelssohn, Schumann, Schubert, Berlioz mais également par les compositeurs du début du XX^e siècle, Ravel, Albert Roussel, Florent Schmidt, Gabriel Fauré, Debussy ou Sibelius

Vous êtes aussi un lecteur assidu. Enthousiasmé par « L'histoire de ma vie » de Casanova, l'aventurier vénitien qui a parcouru l'Europe, vous aimez aussi Malaparte, Giono, Jean Carrière, Marc Bernard, André Chamson, Maurice Genevoix, Péguy et, dans un autre registre, Weygand et Zweig.

Vous vous affirmez protestant pratiquant, investi dans votre paroisse et vous savez donner de votre temps et de votre énergie dans le secteur associatif :

- Secrétaire de l'Association des Amis de l'orgue du temple d'Uzès. Cette association, créée en 2006, a notamment participé à la restauration de l'orgue. Il est signé de la maison Merklin, Schütze et Cie. La date de sa construction est évaluée, du fait de la présence d'une plaque située au-dessus des claviers, entre 1855 et 1858. La restauration fut effective en 2012. Croyez bien

que nous ne pouvons qu'être sensibles à votre intérêt pour le patrimoine régional.

- Conseiller juridique bénévole de plusieurs associations de protection de l'environnement et du cadre de vie.
- Président d'une commission d'indemnisation de commerçants, au titre d'activités de médiation.

A propos de médiation, vous m'avez fait part de votre intérêt pour le développement d'un mode nouveau de règlement des litiges, la médiation administrative. La médiation permet de faire l'économie d'un procès, trop souvent inutile et aux répercussions parfois très éprouvantes pour les intéressés.

La première édition du dictionnaire de l'Académie française, en 1694, donne cette définition du médiateur : « Qui moyenne un accord, un accommodement entre deux personnes, entre deux partis », ce qui a pour mérite de prouver que la fonction existait donc déjà même si elle n'était pas encore formalisée.

Le même dictionnaire indiquait également la signification religieuse : « Nous avons auprès de Dieu un seul médiateur, qui est Jésus-Christ notre Seigneur. » Autre référence qui ne relève bien évidemment que de l'intime conviction.

Certaines sources font remonter l'art de la médiation beaucoup plus loin dans le temps, à la maïeutique de Socrate. Ce qui nous ramène au jardin d'Académia où Platon met en scène Socrate, initiant Théétète à la maïeutique, cet art d'accoucher les esprits de propositions rationnelles que, par ignorance ou par paresse, nous ne sommes pas toujours en état de faire nous-mêmes.

Confidentialité, impartialité et neutralité sont les qualités du médiateur. Feriez-vous partie de ces magistrats humanistes, attentifs aux problèmes de la société, engagés et forts de leurs convictions, alliant rationalité, culture et spiritualité ?

Ce n'est pas réellement une interrogation. De ces qualités, nous attendons, bien évidemment, que vous puissiez les mettre au service de notre compagnie, afin que cette dernière puisse continuer à cultiver son jardin au profit de la Culture dans la Cité.

Cher confrère, au nom de l'Académie de Nîmes, je vous souhaite la bienvenue.

REMERCIEMENTS

DE MONSIEUR FRÉDÉRIC ABAUZIT

Éloge de son prédécesseur

MONSIEUR LE PRÉFET (H) HENRI HUGUES

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire perpétuel,
Mesdames, Messieurs les Académiciens,
Mesdames, Messieurs,
Chers amis et parents,

Les paroles chaleureuses par lesquelles, Monsieur le Président, vous me faites l'honneur de m'accueillir au sein de l'Académie, m'ont profondément ému et éveillent en moi un sentiment de grande reconnaissance. Je tâcherai de me montrer à la hauteur de vos propos, afin qu'il ne puisse pas être dit que ma réputation l'aura emporté sur mes mérites.

Ma gratitude va particulièrement à mes parrains, Daniel-Jean Valade, Jacques Meine et Alain Penchinat, qui m'ont proposé pour succéder au préfet Henri Hugues. Je remercie chaleureusement Alain Aventurier, qui a organisé depuis le début cette réception. Merci aux membres qui m'ont apporté en confiance leur suffrage.

Revenu à Nîmes il y a quinze ans, j'ai pu depuis pénétrer à deux occasions dans ces murs. Serai-je cru en disant que ces intrusions n'étaient pas des opérations de repérage ? Elles ne l'étaient pas et je peux en justifier. Jusqu'à ces derniers mois, jamais ne m'avait caressé l'esprit, l'idée que je pourrais un jour être parmi vous, au sein de votre société ; cette académie que je vois comme le nécessaire conservatoire de l'identité nîmoise. C'est un honneur accepté avec humilité et avec fierté. D'autant

que je succède à un homme de qualité, Henri Hugues, dont il me plaît de faire maintenant l'éloge.

Henri Hugues est né le 5 octobre 1935 à Romans-sur-Isère. Sa mère était nîmoise et cévenole ; son père originaire de Saint-Géniès-de-Malgoirès, en Gardonnenque, était professeur d'histoire et géographie. Il était d'une de ces familles par lesquelles s'est constituée, au XVIII^e et XIX^e siècles, autour de Nîmes, une classe de bourgeoisie rurale éclairée, qui fut un vivier de cadres de nos administrations publiques et des professions intellectuelles, mais aussi d'hommes politiques les plus éminents, tel François Guizot ou Gaston Doumergue.

Henri Hugues était arrivé à Nîmes à l'âge de 10 ans, après trois années passées à Uzès. En 1945, Nîmes était soulagée mais ses blessures étaient encore ouvertes, après des bombardements meurtriers et les atrocités des derniers mois de l'occupation. Libérée, la ville avait connu une nouvelle période de violence : plastiquages, règlements de compte politiques ou crapuleux. Et même assassinats judiciaires, tel le sort réservé à Marcelle Polge, tondue, fusillée et au cadavre profané. La malheureuse reste dans la mémoire nîmoise, car c'est elle qui avait posé pour le groupe de bronze la « Jeune fille au chevreau » du sculpteur Marcel Courbier.

Le souvenir de ces événements tragiques n'est peut-être pas étranger au parti de modération et de paix qui a caractérisé Henri Hugues tout au long de sa vie et de sa carrière de fonctionnaire d'autorité.

J'ai eu l'occasion de le rencontrer lors de la réception d'Anne Hesnault, en juin 2017. Il donnait l'image d'un homme chaleureux et bienveillant. Ce que j'ai appris de lui par la suite a confirmé cette impression. Sa fille, Florence Hugues, m'a confié

les albums de coupures de journaux que sa mère avait constitués tout au long de la carrière de son mari. Ils nous révèlent un homme entièrement dévoué à la cause de l'intérêt public, habité par sa fonction.

Correspondant en 1995, Henri Hugues fut élu membre résidant et reçu en 2001 par le président Charly Sam Jallatte. Il fut actif à l'Académie, Trésorier en 2007 et 2008, Président en 2009, Rapporteur de la commission du patrimoine en 2011, Secrétaire adjoint de 2010 à 2014. Il participa à l'étude prospective sur le « Diagnostic patrimonial des faubourgs de la Ville de Nîmes ».

A l'Académie, Henri Hugues avait notamment présenté une communication remarquée sur Louis Guizot, fils d'une mère esclave née en Guinée et d'un gros propriétaire de Saint-Geniès-de-Malgoirès, parti à l'aventure à Saint-Domingue sous le règne de Louis XV. Le titre de la communication, « De Louis Guizot à Barack Obama », rendait bien compte du chemin parcouru par les Noirs vers l'égalité des droits, de notable d'une petite commune de Gardonnenque à l'occupant de la Maison Blanche. Mais on peut aussi retenir de cette aventure familiale que la société française, dès l'Ancien Régime, était bien loin du racisme américain qui ne cèdera réellement que plus de deux siècles plus tard.

Henri Hugues est entré dans la carrière préfectorale par la voie du concours de chef de cabinet, à l'âge de 22 ans. Tout le poussait à rejoindre le corps préfectoral. Ses études, bien sûr, notamment Sciences Po Paris, mais aussi, sans doute ses origines protestantes. Les minorités sont désireuses de servir un Etat lorsque, comme en France, il représente la Nation. Une Nation dont beaucoup de Français doutaient encore, quelques lustres seulement avant l'entrée de Henri Hugues dans la carrière,

qu'elle pût compter sur la loyauté totale des protestants.

Etant d'une minorité, il fallait au contraire montrer que l'on était, autant et plus encore, d'ardents français. Et pour un jeune homme possédant le bagage de Henri Hugues, comment ne pas être attiré par le service préfectoral, au cœur de l'Etat, puisque l'on sait avec le général de Gaulle que « *Rien de grand ne s'est jamais fait en France que par l'Etat* ». Ardent, il l'était, comme le révèlent les photos de presse de ce grand jeune homme au garde à vous en uniforme, incarnant magnifiquement la fonction.

Le sous-préfet s'était écarté de la voie tracée par son grand-père, Albert, préhistorien et naturaliste, puis par son père Camille, historien et préhistorien. Xavier Guthertz, professeur émérite de préhistoire, correspondant de l'Académie, m'a fait part de toute son admiration pour l'œuvre de Camille Hugues. Cet infatigable homme de terrain rédigea près de 120 articles qui ont permis de mieux définir les contours des cultures régionales, du Paléolithique moyen à la fin de l'Age du Fer.

Le destin de Henri Hugues n'était pas d'arpenter comme son père les terres gardoises, mais de parcourir la France durant des décennies de nomadisme. Parcourir la France comme sous-préfet, oui, mais avec quand même un fort tropisme méridional : ne parlons pas de l'Algérie, où Henri Hugues passa une année au commissariat de l'armée de terre, durant laquelle il dut assurer aussi, avec courage, au printemps 1962, des fonctions civiles de directeur de cabinet dans une préfecture vidée de ses cadres, à la suite des menaces de l'OAS. Mais avec Perpignan en premier poste, les Hautes-Alpes, le Gard, l'Hérault, l'Hérault à nouveau, on était vraiment au Sud. Plus au Nord, ce n'était pas vraiment le Nord : Saint-Amand-Montrond, la Bretagne à Saint-Brieuc,

Tours, deux fois Dieppe, où il joua un rôle décisif dans la réalisation de la centrale nucléaire de Penly. Rien, par contre, Outre-mer, malgré le souvenir exotique de Louis Guizot. Ce tropisme n'échappa pas aux journalistes de Corse Matin qui titrèrent sur l'arrivée à Bastia d'un préfet « Cévenol ayant accompli la plus grande partie de sa carrière dans le Midi ».

Son dernier poste de sous-préfet fut celui de secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, où il rencontra notre préfet actuel, M. Didier Lauga, président d'honneur de notre académie, qui était alors directeur de Cabinet. M. Lauga, dans son hommage funèbre à son ami Henri, nous révèle en quelques mots ce qui a fait la qualité de leur relation : ne s'énervant jamais, courageux, compétent, indépendant, empreint de gentillesse et de simplicité. Me recevant récemment, M. Lauga me confirma que son ami fut de surcroît un grand préfet.

Ses mérites professionnels ne manquèrent pas d'être reconnus par l'institution. En mars 1985, Henri Hugues fut nommé préfet, commissaire de la République du département de la Haute-Corse. Ce titre de commissaire de la République devait pour les promoteurs de la décentralisation, sous la houlette d'un autre nîmois, Gaston Deferre, symboliser une rupture avec la tradition centralisatrice, incarnée depuis le Consulat par le corps préfectoral. Il s'agissait avec ce nouveau titre de bien marquer que l'exécutif des départements et des régions avait été transféré aux présidents de ces collectivités. Le changement de titre avait aussi pour effet de distinguer le grade de la fonction, ce qui permettait, en théorie du moins, de nommer commissaire de la République d'autres fonctionnaires que les membres du corps préfectoral, jugé alors plutôt réactionnaire par certains réformateurs. Mais, dès 1984, le titre de préfet fut accolé à celui de commissaire de la République, puis l'innovation ne résista pas

à la première cohabitation et fut supprimée en février 1988. Le pragmatisme l'avait emporté : il était ainsi reconnu que l'Etat en France avait besoin de s'appuyer sur ce corps de serviteurs fidèles et efficaces.

La réputation de fermeté, de modération et de maîtrise de soi de Henri Hugues n'a pas pu être étrangère à sa nomination dans un premier poste préfectoral aussi exposé et délicat que celui de la Haute-Corse. Il faut rappeler que, dix-huit mois plus tôt, en septembre 1983 le secrétaire général du Département de Haute-Corse, Pierre-Jean Massimi, ancien élève de l'Ecole nationale d'administration et fonctionnaire du ministère de l'intérieur, avait été assassiné par les nationalistes. Le ministère a sans doute aussi tablé sur l'humour et la capacité de distanciation du nouveau préfet pour concilier au mieux l'application des lois républicaines et le particularisme corse. On se reportera sur ce point à la communication « *Une élection en Corse* », pour en tirer que ce n'est certainement pas notre flegmatique préfet qui aurait fait mettre le feu à des paillettes par quelques gendarmes subjugués, en eût-il même reçu instruction. Il aurait plutôt, sans nul doute, dans cette hypothèse improbable, invoqué la jurisprudence des baïonnettes intelligentes.

Henri Hugues fut victime du coup de menton donné par le ministre de l'Intérieur en janvier 1987 : les préfets des deux départements corses furent démis, de même le préfet délégué pour la police, trois organisations nationalistes furent dissoutes. Le Figaro titra : « *Corse : La reprise en main* ».

Henri Hugues fut nommé en Charente. Arrivant à Angoulême, il eut ce mot d'humour : « *La Corse est un pays extraordinaire, mais un peu usant pour un préfet. Je suis heureux de retrouver le continent* ». En cette période de cohabitation, dans ce département où le Président de la République avait ses racines,

l'exécutif bicéphale avait dû s'accorder sur un nom. Je gage que le Président se sera complu dans le choix d'un préfet protestant pour administrer le pays de Jacques Chardonne, là où débutent les « Destinées sentimentales ».

La presse locale mentionna que le préfet amenait dans ses bagages un magnifique chat. Une annonce semblable fut faite, en 1989, à Toulon où fut signalée l'arrivée de félins à l'Hôtel de la préfecture.

Alliant, comme à son habitude, la fermeté et la souplesse, le nouveau préfet s'attacha dans le Var à faire avancer de grands dossiers économiques, tels la traversée souterraine de Toulon, ou le terminal de la Seyne Marépolis. En 1992, le Gouvernement lui confia le poste stratégique de directeur général des collectivités territoriales au ministère de l'intérieur. Il apportait à l'administration centrale sa précieuse expérience du terrain, et il se consacra notamment au chantier de la coopération intercommunale.

Circonstance incroyable, défiant toute probabilité, 173 ans plus tôt, un autre Nîmois, lui aussi issu d'une famille protestante originaire de Saint-Géniès-de-Malgoirès, avait été nommé au même emploi ! Il s'agissait de François Guizot bien sûr, qui, encore en grâce dans cette fin de période libérale de la Restauration, fut, de janvier 1819 à février 1820, directeur général de l'administration communale et départementale.

Henri Hugues fit un passage encore plus bref que Guizot à la tête de cette direction et la même année 1992, il demanda à bénéficier du congé spécial qui venait d'être institué pour les préfets. La carrière active du préfet prit fin. Homme de grande foi, il se consacra à l'Église réformée, ce qu'il n'avait pas pu faire durant sa carrière de haut fonctionnaire au service d'un État

laïque. Outre ses activités au sein de l'Église réformée de Nîmes, il fut membre du Synode national de cette Église. Il fut aussi actif au sein de la Fondation de France.

Pour répondre à la tâche intense attendue d'un préfet, il faut des hommes, et maintenant des femmes, bien trempés, si possible dans le sérail. Les nominations politiques ou de convenance ne résistent guère à la difficulté de l'action quotidienne ou au sentiment de toute puissance qui guette certains, et qui peut parfois les perdre.

Des hommes bien trempés, comme Henri Hugues, parce que, dans le métier de sous-préfet, il aura fallu, durant des décennies, être disponible et dévoué à merci. Et nul n'est certain d'être un jour nommé préfet, tant la promotion dépend de circonstances aléatoires. Henri Hugues a évité tous les écueils, pour devenir, selon son expression, « préfetable ».

Je me dois de rappeler l'hommage rendu par Henri Hugues dans son discours de réception à son épouse Monique Nicolas, pour l'aide morale et matérielle apportée durant 35 ans de métier préfectoral. Les coupures de journaux en témoignent, nous montrant une femme radieuse auprès de son époux dans les manifestations et réceptions officielles.

L'éloge serait incomplet s'il n'était pas rappelé un fait constant dans cette carrière : cet homme a été admiré et même - j'ose le mot - aimé là où il est passé. Selon tous les témoignages recueillis ici, il en a été de même à l'Académie de Nîmes.

Après avoir évoqué la belle figure de Henri Hugues, je voudrais rappeler la mémoire de Suzanne Verdier-Allut, et de deux académiciens nîmois, auxquels me lie mon histoire familiale. Suzanne Allut est devant nous en portrait de jeunesse. Née en 1745, l'écrivaine de l'églogue « Les Géorgiques Languedociennes » avait reçu une éducation complète, en

littérature, langues anciennes et modernes, musique et dessin. Elle aurait composé à l'âge de douze ans un poème sur l'attentat de Damiens. Peut-être s'y trouvait-il quelque détail resté ignoré de Michel Foucault sur la rude journée du régicide !

La famille Verdier et la mienne étaient très proches. Elles avaient connu le même drame en 1794, ce « *souvenir () capable d'empoisonner le reste de la vie* », selon les mots de la poétesse dans une lettre de 1812 à une cousine. Ce souvenir était l'exécution de son frère, Antoine Allut, guillotiné à Paris pour fédéralisme. Quelques jours plus tard, mon aïeul Pierre Firmin subit le même sort sur l'Esplanade de Nîmes, avec sept autres condamnés et, parmi eux, Louis Guizot.

La justice immanente devait rattraper leurs juges. Après la chute de Robespierre, certains furent lynchés, d'autres se suicidèrent, tel Giret, un ancien prêtre. Emprisonné au fort Vauban, Giret, pour échapper au massacre, se serait étranglé. Un article de mon frère François-Guy est consacré à ce personnage, paru dans la « Cigale uzégeoise », cette belle revue qu'a fait renaître Christian Feller.

La poétesse est-elle encore lisible ? Prenons « La Moisson », chant des « Géorgiques languedociennes », poésie lue à la séance publique de 1807 (page 365 des Mémoires). Elle décrit la récolte du blé, le battage sur l'aire, avec force détails techniques. Après le travail nourricier, vient le temps des fêtes votives : courses de taureaux, jeux de force et d'adresse. Les champions de village deviennent des athlètes mythologiques, de « nouveaux Entelle » et de « modernes Milon » de Crotoné. L'économie politique n'y est pas oubliée : la poétesse y vante le contrat de métayage à moitié pratiqué dans notre partie du Languedoc, qui en permettant une juste répartition des richesses du sol, contribue à leur abondance : « *Ainsi par un accord*

heureux si l'un fournit le sol, l'autre le rend fertile »

Charles Gide y fait écho dans son « Cours d'économie politique ». Il y promet le métayage, parce qu'il permet « *des relations plus fréquentes, parfois cordiales, entre le propriétaire et le métayer. Donc - ajoute le maître - ceux qui voient dans la coopération la solution de la question sociale doivent regarder le métayage d'un œil non moins favorable* ». Comment ne pas y voir l'expression d'une expérience personnelle, vécue au domaine des Sources ! mais cet enseignement a été trop vite oublié, le métayage ne représentant désormais selon l'INSEE que moins de 1% des exploitations agricoles.

Nourrie par l'histoire et la mythologie grecque et romaine et fondée sur l'utilisation de métaphores, d'images, de comparaisons, cette œuvre poétique ne trouvera plus guère de possibles lecteurs. Mais n'est-ce pas là le sort réservé désormais à toute œuvre ayant emprunté ces procédés ?

Poète, Guillaume Abauzit, mon père, élu en 1961, l'était aussi. Son destin bascula lorsqu'il fut capturé en mai 1940 dans les Ardennes, au pied du *Balcon en forêt* de Julien Gracq. Un aumônier militaire, l'abbé Ludovic Giraud, qui y fut interné quelques mois, décrit son camp : « *Une plaine basse à peine plissée par quelques vallonnements (...) Un ciel ordinairement gris, que les nuages très bas paraissent rapprocher encore de la terre. Une atmosphère ordinairement humide, chaude à certains jours, toujours lourde. Du soleil quelquefois, mais sans cette transparence légère de notre lumière de Provence. Au milieu de cette étendue uniforme, un immense carré de fils de fer. C'est l'OFLAG IV D (...) Cinq mille officiers vivent là, se demandant parfois ce qu'est ce pays qui les entoure* ».

C'était le pays des sorabes, un petit peuple slave vivant au sein de la Saxe germanique. Les sorabes, très catholiques en Haute-Lusace, n'avaient pas adhéré massivement au nazisme, suivant en cela l'Encyclique de Pie XI *Mit brennender Sorge* (*Avec une brûlante inquiétude*), dans laquelle le pape en 1937 dénonçait le nazisme.

Le Journal de Victor Klemperer m'a révélé ce pays sorabe. Klemperer, fils d'un rabbin libéral, était professeur de langues romanes à l'Université technique de Dresde. Bien que converti au christianisme, il fut frappé par les lois antisémites. Chassé de l'université, il put survivre à Dresde jusqu'en février 1945, sous le statut réservé par la législation raciale aux conjoints de non-juifs.

Son journal retrace le sort des parias restés à Dresde sous divers statuts de la loi raciale. L'assassinat des derniers, quelques dizaines, était programmé et imminent. Dans le chaos du bombardement du 13 février 1945, Klemperer décousit son étoile jaune, put quitter la ville anéantie et alla se réfugier dans une famille sorabe, où il trouva un asile temporaire mais sûr.

Moins de six mois après sa libération, mon père avait été nommé juge d'instruction à Nîmes. Il instruisit l'affaire du quadruple assassinat du Mas des Lauze, à Noël 1945, qui vous est connue par une communication de Charles Puech en 2005. Une famille avait été massacrée, deux fillettes égorgées. Le juge d'instruction fut très affecté par les critiques de la presse, qui s'inquiétait d'un embourbement de l'enquête. Le dénouement de l'affaire sera livré par la communication de 2005, qui nous révèle un criminel froid, dépourvu de toute pitié et de sens moral. Quant à mon père, il ne se remit jamais entièrement de sa captivité au moral et au physique.

Son cousin Pierre Abauzit fut élu en 1977. Polytechnicien, il entra dans l'armée de l'air en 1928, comme pilote, dans l'admiration des exploits des deux As nîmois, les aviateurs Willy Hérisson et Jacques Favre de Thierrens.

En permission, lors de l'invasion de la zone Sud, il ne put rejoindre son affectation au Maroc, et fut placé sous l'autorité du général d'aviation Jean Carayon. Ce général, originaire de Nîmes, est considéré comme le chef de l'organisation clandestine de l'armée de l'Air, membre du Réseau de résistance Alliance, animé par Marie-Madeleine Fourcade.

Pierre Abauzit participa, après la capitulation de l'Allemagne, à l'exfiltration, au nez des Américains, de l'ingénieur Östrich et de son équipe, avec leurs familles. Excellente opération pour la France, puisque ces ingénieurs de la Bayrische Motor Werke aviation sont à l'origine du moteur ATAR, de la SNECMA. Ce moteur a fait voler nos premiers avions à réaction, tels les Vautour, Mystère et Ouragan. Pierre Abauzit quitta l'armée après la guerre, entra dans le privé et rejoignit Nîmes. Il exerça son esprit de méthode dans la recherche généalogique, dont il devint un spécialiste national.

Ces devoirs de mémoire accomplis je peux me présenter devant vous, complétant les mots aimables de notre président.

Ma jeunesse fut nîmoise, à proximité immédiate du Jardin de la Fontaine, qui fut mon terrain de jeu habituel. C'était une époque où les enfants étaient libres. Au jardin, il fallait rester loin de ceux qu'on appelait les satyres, qui hantaient les allées et terrasses supérieures, mais les parents ne s'en inquiétaient guère. Le monde d'hier s'accommodait de comportements qui

aujourd'hui font subir l'opprobre. En témoignent la littérature de l'époque et la gloire littéraire, retirée d'ouvrages de nos jours impubliables.

Bien qu'habitant à trois minutes du lycée, j'y ai poursuivi mes études comme « demi-pensionnaire surveillé ». C'est grâce à ce bon régime que je suis aujourd'hui parmi vous. Dans chacune de mes carrières, j'ai eu la chance de connaître des évolutions considérables. D'abord dans la prise en compte par les pouvoirs publics des préoccupations environnementales, ensuite dans la montée en puissance de la juridiction administrative.

En 1976, je rejoignis le ministère de l'Environnement, dénommé alors ministère de la Qualité de la vie. Soucieux de la protection de l'environnement, j'avais pu m'initier à son droit, alors balbutiant, grâce au professeur Jean-Pierre Quenedec qui fut, à Montpellier, un des premiers en France à introduire cet enseignement.

En 1976, c'était encore un ministère secondaire, constitué de quelques services issus de divers ministères techniques. Les polytechniciens y tenaient la plupart des postes de direction et de responsabilité. Beaucoup avaient de bonnes connaissances juridiques, mais ils avaient du mal à ne pas voir dans le droit une science exacte. Ils appréciaient de pouvoir compter sur un regard différent, plus imaginatif et intuitif. Ils m'ont fait une grande confiance dans les fonctions juridiques d'administration centrale d'élaboration des textes et de traitement du contentieux devant le Conseil d'Etat.

L'idée directrice des services de prévention des pollutions et des risques était qu'au-delà de la protection des milieux et de la santé humaine, seules les industries qui prendraient en compte ces intérêts pourraient demeurer compétitives. Une sorte de conviction colbertiste animait cette

administration : il appartenait à l'Etat d'obliger les industries à se moderniser par le biais des normes environnementales.

L'action de ce petit ministère s'est heurtée à une forte résistance au sein de l'appareil d'Etat, notamment du ministère de l'économie. Jusqu'à la fin des années 1980, la lutte contre la pollution était plutôt regardée comme une contrainte antiéconomique.

Dans ce contexte de faiblesse politique initiale, on doit aux grands corps techniques de l'Etat d'avoir très tôt pris la matière au sérieux. Parmi ceux qui ont œuvré dans ce domaine, il faut citer Yves Martin, ingénieur des mines, polytechnicien, encore un Nîmois. Son action fut déterminante dans les premiers temps du ministère pour organiser la nouvelle structure et l'imposer dans le concert interministériel.

N'opposant pas l'industrie et la protection de l'environnement, il définissait sa mission comme une magistrature technique, fixant le point d'équilibre entre les contraintes économiques et la protection des milieux. A la fois penseur et acteur, il put mettre ses idées en pratique dans le couloir de la chimie de Lyon. Il fut le pionnier en France de la lutte contre l'effet de serre et le réchauffement climatique et le penseur de la fiscalité écologique, inspirateur des pouvoirs publics. Lorsque Michel Rocard fut chargé en 2009 de proposer un dispositif de taxe carbone, il n'accepta la mission que si lui était adjoint son ami Yves Martin. L'abandon de ce projet ambitieux le déçut terriblement. Visionnaire, il estimait que la fiscalité écologique ne pourrait être mise en place qu'à condition de pouvoir être acceptée par les plus modestes. Il ne fut pas compris sur ce point. Un caractère, au sens où l'entendait Jean Giono, tel était Yves Martin..

La France doit à cette technostucture dévouée à l'intérêt

public d'avoir pu conserver nombre de secteurs industriels qui auraient certainement disparu si l'Etat les avait laissés à eux-mêmes. Ce que, par contre, l'administration n'avait pas pu anticiper, c'est l'affaiblissement de notre appareil productif, dû à une politique industrielle inconstante, à la financiarisation de l'économie et à des règles communautaires ne permettant pas une concurrence loyale, notamment vis-à-vis des producteurs extra-européens.

Mais il était temps pour moi de commencer une nouvelle carrière et, en 1992, c'est avec enthousiasme que j'ai rejoint la juridiction administrative.

Pour en finir avec l'obstruction des cours de justice d'Ancien Régime, la loi des 16 et 24 août 1790 sur l'organisation judiciaire a interdit aux tribunaux de se mêler des affaires publiques. Il s'en était ensuivi une mise en tutelle de la justice par le pouvoir révolutionnaire. Les divers régimes qui se sont succédé à partir du Consulat, et jusqu'à la III^e République, ont rétabli la pompe de la Justice, fait bâtir des Palais somptueux, mais ils ont maintenu cette tutelle. Balzac nous montre cette justice dépendante, par exemple, dans son court roman « L'Interdiction », où il met en scène l'intègre juge Popinot, cet homme qui avait « *une figure sacerdotale qui ressemblait vaguement à une tête de veau* » mais qui « *avait une bouche sur les lèvres de laquelle respirait une bonté divine* ».

Le pouvoir débarrassé du regard de la justice, il ne pouvait pas pour autant laisser les administrés sans recours devant les bureaux ministériels. Le Consulat confie, dans ce but, au nouveau Conseil d'Etat, l'examen des requêtes. Dans les départements, sont créés, dans le même but, les conseils de préfecture. C'est là le fondement de notre dualisme de juridiction.

Le conseil de préfecture avait à connaître des litiges

intéressant notamment les contributions directes et les marchés publics. L'Académie de Nîmes a compté plusieurs conseillers de préfecture, sous le Consulat et l'Empire, jusqu'au dernier élu en 1918. Il s'agissait plutôt à l'époque de sinécures. On cite souvent, pour souligner la quiétude de la fonction, l'évocation laconique par Marguerite Yourcenar, dans « Archives du Nord », de son grand-père conseiller de préfecture : « *peu ambitieux, il se contentera de remplir assidûment ses fonctions qui consistent à prendre en charge le contentieux du département* ».

Progressivement renforcés, les conseils furent transformés en 1953, en tribunaux administratifs. La juridiction administrative a aujourd'hui des missions très larges : elle règle les litiges en matière d'urbanisme, d'autorisations environnementales, de marchés publics. Elle joue le rôle des conseils de prud'hommes pour les plus de 5 millions de fonctionnaires de notre pays. Elle est juge fiscal. Elle statue en matière de police des étrangers. Elle est juge des élections locales. Ce n'est pas exhaustif, mais vous pourrez déjà apprécier que le magistrat administratif est plongé dans une aventure intellectuelle toujours recommencée.

Etape importante dans l'évolution de la juridiction, la décision du Conseil constitutionnel du 22 juillet 1980 consacre l'existence et l'indépendance de la juridiction administrative.

Comme le rappelait Charles Puech dans son discours de réception du 18 octobre 1996, et ce qui reste aujourd'hui encore plus vrai « *Le manque d'indépendance (...) le plus à redouter chez un magistrat, ce n'est plus tellement, comme ce fut parfois le cas dans le passé, ses complaisances à l'égard des politiques mais davantage l'utilisation de ses pouvoirs au service de ses convictions personnelles et sa soumission à une opinion publique envahissante aussi extrême que versatile.* »

La juridiction administrative a institué des garanties permettant de limiter l'influence des convictions personnelles : sauf pour les affaires mineures, chaque dossier est examiné à fond par trois magistrats ; une vraie collégialité y est de règle ; le tribunal a l'obligation de motiver avec grand soin ses décisions ; le juge est soumis à une charte de déontologie ; enfin il est de tradition que les tribunaux de première instance évitent de se distinguer par des renversements de jurisprudence ou des décisions trop originales.

S'agissant de l'opinion publique, le juge en est protégé par l'anonymat dans lequel il exerce ses fonctions. Quant aux moyens, ils sont là. J'ai rejoint en 1992 une institution de quelques centaines de membres, qui venait à peine de se séparer du ministère de l'Intérieur et qui jugeait dans des délais scandaleux. Un délai de cinq ans sur un litige de permis de construire ou un redressement fiscal n'était pas rare. J'ai terminé mon service dans un corps de 1300 magistrats. Cette justice statue dans de brefs délais, tout en rendant des décisions de qualité, ce dont témoigne le très faible taux d'annulation en appel ou en cassation. Et désormais, cette juridiction n'est plus une machine à considérants, car elle est même passée au style direct dans la rédaction de ses décisions, les rendant plus lisibles par les non-initiés.

Les progrès décisifs, obtenus par la juridiction administrative, en une vingtaine d'années résultent de deux facteurs :

- la volonté opiniâtre du Conseil d'Etat d'en finir avec une situation inadmissible, qui n'était rendue possible que par cette sorte de paresse intellectuelle, de désinvolture, qui a longtemps caractérisé certains secteurs de l'administration française.

- ensuite la France a été forcée de se mettre au diapason communautaire.

L'institution judiciaire, qui rencontre encore tant de difficultés, pourrait-elle connaître une telle évolution salutaire ?

Dans notre pays, le fonctionnement de la justice pénale interroge. Depuis le XVIII^e siècle, les esprits éclairés s'accordent pour considérer les principes de Beccaria, énoncés notamment dans son traité « *Des délits et des peines* » de 1764, comme la base de toute politique efficace de dissuasion des infractions. Je rappelle ces principes :

- promptitude de la peine,
- certitude de la punition,
- enfin sévérité proportionnelle à l'infraction, mais à l'exclusion des peines cruelles.

Aujourd'hui, hors le cas de la comparution immédiate, les délais de jugement se comptent en semestres, au mépris du principe de promptitude. Le surpeuplement des prisons fait que des dizaines de milliers de peines prononcées ne sont jamais exécutées : dès lors il n'y a plus la certitude de la punition. Cette même situation carcérale fait hésiter les juges à prononcer des peines de prison ferme, et alors disparaît le principe de sévérité proportionnelle à l'infraction. D'autant que, plus le temps passe, moins sévère sera la peine. Cela est d'évidence en comparant les condamnations pour les mêmes faits, rendues en comparution immédiate et en procédure normale. Quant aux conditions infâmes dans lesquelles vivent trop de détenus, elles font de leur peine un enfer, là aussi en contradiction avec Beccaria.

La France n'a pas su dans son histoire contemporaine doter l'autorité judiciaire de budgets lui permettant de mettre en œuvre une politique de dissuasion suffisante et humaine de la

délinquance. La question reste posée de savoir pourquoi notre pays n'a pas su rejoindre les nations comparables ; pourquoi, comme le rappelait récemment Jean Matouk dans son Blog, la France est, en la matière, la honte de l'Europe.

Je n'ai pas la prétention ici d'apporter la réponse à cette question. L'exemple réussi de la transformation de la juridiction administrative montre néanmoins que dans le domaine juridictionnel, une volonté soutenue, assise sur des moyens suffisants, peut venir à bout d'un mal profondément ancré. On peut donc espérer qu'un changement d'échelle du budget de la justice, avec des investissements et des recrutements massifs, permettra un jour de réparer ce mal français, et de répondre à la demande légitime de sécurité et de justice, tout en assurant un sort décent aux délinquants.

Je vous remercie de m'avoir si patiemment écouté.

*

* *





